

FRUGAL - Favoriser la Réduction du Gaspillage Alimentaire (GA) au moyen de la consommation Locale

Résumé

Chaque année, 88 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées dans l'Union Européenne. Une part importante de ces denrées gaspillées est émise par la production et la distribution. En s'appuyant sur le modèle d'économie circulaire, le projet FRUGAL a pour objectif de lutter contre ce gaspillage alimentaire en Grande Région via la création d'un réseau transfrontalier et d'une plateforme d'échanges virtuelle qui permettront l'optimisation de la collecte, la transformation, la valorisation et la distribution des pertes, surplus et invendus agro-alimentaires issus de la production, de grandes surfaces et de l'industrie.

La création de cette plateforme permettra aux acteurs du réseau de déposer ou récupérer des pertes, surplus et invendus pour les valoriser au lieu de les jeter. En établissant les liens nécessaires entre ces acteurs, le réseau et la plateforme contribueront à renforcer leur complémentarité sur les différents versants de la Grande Région. Le projet FRUGAL contribuera également au développement des unités locales de transformation existantes, au développement d'outils d'aide à la structuration de nouvelles unités, à la formation en gestion des pertes et invendus et autres instruments.

Partenariat du projet

Bénéficiaire chef de file : ALIMENT-T

Opérateurs partenaires :

- Association Partage Ton Frigo (F)
- DYNAPSE (F)
- CER (B)
- LE FUTUR SIMPLE (B)
- IMS LUXEMBOURG (L)
- Pall Center Exploitation (L)
- htw saar – Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes (D)

Opérateurs méthodologiques :

- ECOTRANSFAIRE (L)
- Province de Luxembourg (B)
- LEVEL IT (B)
- Citoyens & Territoires Grand Est (F)
- Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz des Saarlandes (D)

Coût et durée du projet

Coût du projet :

Coût total : 2 265 820,59 EUR

Montant FEDER : 1 240 466,10 EUR

Taux FEDER : 56,80%

Durée du projet : 01/09/2020 – 31/12/2022

Objectif spécifique 5 : Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement économique et territorial de la Grande Région

Axe prioritaire 2 : Assurer un développement respectueux de l'environnement et du cadre de vie